



Que puis-je faire contre ce psychologue ?

Par Bub

B O N J O U R

Une règle lorsqu'on arrive sur un forum

J'ai été en thérapie pendant 7 mois avec un psychologue, à cause d'une dépression. J'ai été en plein transfert amoureux et en pleine dépendance. Mon psychologue le savait - je le lui avais confié, et, après une séance où j'exposais pour la première fois ma vie sexuelle, m'a proposé d'aller boire un verre. J'ai donc arrêté la thérapie car elle n'était pour moi plus possible, et je lui ai proposé que l'on se rencontre en dehors. Suite à cela, j'ai découvert que mon psychologue souhaitait coucher avec moi (nous avons presque 20 ans d'écart, j'ai 23 ans). Il me faisait de nombreuses suggestions pour casser mes barrières et me séduire, car je lui avais exprimé que je ne souhaitais pas être son ?plan cul? mais être son amie, voulant moi même être psychologue. Il me demandait notamment si j'avais déjà couché avec quelqu'un que j'aime, sachant que j'étais toujours amoureuse du psychologue. Il me disait entre autres, plein de frustration, qu'il aurait pu mettre du ghb dans mon verre et me violer, mais qu'il ne le ferait pas. Malheureusement étant pleine d'admiration pour lui, j'ai cédé. Je ne pense pas avoir été la seule patiente dont il s'est servi pour assouvir son désir. Je sais qu'il couchait avec d'autres femmes dans son cabinet, mais aucune certitude s'il s'agissait ou non de patientes. Je sais que ça ne serait pas arrivé s'il n'y avait pas eu ce transfert amoureux, il n'aurait pas eu ce pouvoir. Je n'ai jamais été dans la séduction avec lui.

J'aimerais qu'il ne soit plus psychologue car, pour avoir été sa confidente, j'estime qu'il n'a aucune éthique et qu'il ne sait poser ses propres limites. De même, il est irresponsable, ce qui pose un problème moral dans ce corps de métier où l'on est seul face à son patient, sans contrôle extérieur. Il est dangereux pour des individus vulnérables qui n'auraient que lui comme repère ? ce qui était mon cas.

Avec le recul ses interprétations étaient perverses et traduisaient en fait ses pensées. Il m'a confié aimer l'emprise qu'il a sur les individus. Pour vérifier qui était réellement le personnage, j'ai rencontré des femmes qu'il avait fréquenté et elles confirmaient ma version avant même que je la leur partage. Il a tenté de nombreuses fois de modifier ma réalité des faits.

Le code de déontologie des psychologues n'a actuellement pas de valeur légale, dois-je passer par le pénal et déposer plainte pour abus de faiblesse ? D'après vous, y donnera t on suite ? Me conseillez vous plutôt le civil ?

Il savait très bien ce qu'il faisait : il souhaitait que notre relation ne soit plus thérapeutique en me suggérant ce verre, afin qu'elle n'ait plus cette dynamique de patient-psychologue (juridiquement), peu importe qu'elle en conserve tous les effets - au contraire il les renforçait en me faisant croire qu'il m'aimait. Je trouve ça très malsain mais j'ai peur que ça n'ait pas de portée légale, car cela veut dire qu'il peut recommencer.

Par ESP

Bonjour

Si vous y tenez vraiment, vous pouvez tenter, de mon point de vue, la plainte auprès du procureur de la république.

Par Bub

Bonjour,

Je vous remercie, je vais y procéder.

Par ESP

[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1435]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1435[ur
rl]

Par Calou

Bonsoir,

Votre message a plusieurs mois mais on ne sait jamais, ma réponse peut peut-être vous donner une piste pour avoir encore plus de renseignements sur votre situation.

Vous pouvez contacter la CNCDP (c'est une commission de déontologie). Vous pouvez solliciter un avis de leur part en exposant votre situation. Attention cependant, c'est uniquement consultatif. Sur leur site vous pouvez aussi lire différents avis rendus par eux sur de nombreuses situations. Il y en a peut-être qui ressemble à ce que vous décrivez?

Bonne soirée.

Par Bub

Bonjour Calou,

Je vous remercie. Effectivement j'avais connaissance de cette possibilité, mais les délais de traitement (plus de 4 mois) me paraissaient exagérés afin d'obtenir l'avis consultatif. J'ai déposé plainte et j'ai été auditionnée. J'ai consulté des avocats qui m'ont dit que notre relation tombait sous le coup de l'emprise, et je n'ai pas pu y rétorquer quoi que ce soit. J'attends désormais la décision du procureur post enquête.

Bonne journée.